



# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Numéro de référence de la FDS: 65431  
Date d'émission: 01/01/2025 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Vinaigre de Désherbage  
Code du produit : 65431/65432/65436/b  
Type de produit : Pesticide  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Herbicide non sélectif de contact foliaire à base de vinaigre pour détruire les mauvaises herbes par traitement localisé sur les sentiers, bordures, trottoirs et terrasses et/ou pour détruire les mauvaises herbes dans les cultures aromatiques, médicinales et à parfum.  
Utilisation de la substance/mélange : Pesticides  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Pesticides

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bio Services International N.V.  
Jagershoek 13  
8570 Vichte  
Belgique-Belgie  
T 00.32.56.77.24.34 Ma-Vr 8-12u /13-17u, F 00.32.56.77.24.35  
[regulatory@bsi-products.com](mailto:regulatory@bsi-products.com), [www.bsi-products.com](http://www.bsi-products.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : B 0032.70.245.245//F 0033.(0)383 22 50 50//0033.(0)1.40.05.48.48//N 003130 274 8888.

| Pays/Région | Organisme/Société  | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|-------------|--|---|-------------------|---|
| France      | Centre antipoison de Nancy<br>CHRU de Nancy, Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de<br>Lattre-de-Tassigny<br>54000 Nancy | +33 3 83 22 50 50 |   |
| France      | ORFILA   |   | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit              | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--------|---|
| acide acétique à ...%<br>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GI, GR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, AL, IS, NO, MK, RS, CH, TR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | N° CAS: 90132-02-8<br>N° CE: 290-419-7 | 5 – 10 | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Corr. 1A, H314                 |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom                   | Identificateur de produit              | Limites de concentration spécifiques (%)  |
|-----------------------|--|---|
| acide acétique à ...% | N° CAS: 90132-02-8<br>N° CE: 290-419-7 | (10 $\leq$ C < 25) Skin Irrit. 2; H315<br>(10 $\leq$ C < 25) Eye Irrit. 2; H319<br>(25 $\leq$ C < 90) Skin Corr. 1B; H314<br>(90 $\leq$ C $\leq$ 100) Skin Corr. 1A; H314 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion        | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |                        |
|---|------------------------|
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Irritation des yeux. |
|---|------------------------|

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. |
|--------------------------------|---|

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |
|------------------------------|--|

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

|                      |   |
|----------------------|---|
| Procédures d'urgence | : Ventilier la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
|----------------------|---|

#### Pour les secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.           |
| Autres informations   | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |   |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.  |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

|                        |  |
|------------------------|--|
| Conditions de stockage | : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. |
|------------------------|--|

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| acide acétique à ...% (90132-02-8)                    |   |
|---|---|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |   |
| Nom local   | Acide acétique  |
| VME (OEL TWA)   | 25 mg/m <sup>3</sup>  |
|   | 10 ppm  |
| VLE (OEL Ceiling/STEL)                                | 25 mg/m <sup>3</sup>  |
|   | 10 ppm  |
| Remarque  | Valeurs réglementaires indicatives  |
| Référence réglementaire                               | Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65; Arrête du 27 septembre 2019) |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipements de protection individuelle

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                        |
| Couleur  | : Incolore.                      |
| Odeur  | : acide.                         |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                 |
| Point de fusion                                | : Non applicable                 |
| Point de congélation                           | : 0 °C                           |
| Point d'ébullition                             | : 100 – 118 °C                   |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable                 |
| Propriétés explosives                          | : Le produit n'est pas explosif. |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible                 |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible                 |
| Point d'éclair                                 | : > 80 °C                        |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                 |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                 |
| pH   | : 2,3                            |
| Concentration de la solution de pH             | : 100 %                          |
| Viscosité, cinématique                         | : 1 mm <sup>2</sup> /s           |
| Viscosité, dynamique                           | : 1 mPa·s                        |
| Solubilité                                     | : complètement soluble.          |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                 |
| Pression de vapeur                             | : 2,332 Pa                       |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible                 |
| Masse volumique                                | : 1,012 kg/l                     |
| Densité relative                               | : Pas disponible                 |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible                 |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable                 |

#### 9.2. Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

|  |         |
|--|---------|
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : 0,97  |
| Teneur en COV  | : 9,5 % |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

| acide acétique à ...% (90132-02-8)   |                              |
|--|------------------------------|
| DL50 orale   | 3310 mg/kg de poids corporel |
| DL50 voie cutanée  | 1060 mg/kg de poids corporel |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé<br>pH: 2,3      |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé<br>pH: 2,3      |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                 |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                 |
| Cancérogénicité  | : Non classé                 |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé                 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                 |
| Danger par aspiration  | : Non classé                 |

| Vinaigre de Désherbage |                      |
|------------------------|----------------------|
| Viscosité, cinématique | 1 mm <sup>2</sup> /s |

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| acide acétique à ...% (90132-02-8)      |                       |
|---|-----------------------|
| CL50 - Poisson [1]                      | > 1000 mg/l           |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | > 1000 mg/l waterflea |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Vinaigre de Désherbage       |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Persistance et dégradabilité | Rapidement dégradable |

| acide acétique à ...% (90132-02-8) |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Persistance et dégradabilité       | Rapidement dégradable |

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### acide acétique à ...% (90132-02-8)

|  |      |
|--|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -0,2 |
|--|------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

#### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

#### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

#### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 9,5 %

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|              |   |
|--------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
|--------------|---|

# Vinaigre de Désherbage

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|               |   |
|---------------|---|
| Flam. Liq. 3  | Liquides inflammables, catégorie 3                                    |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A        |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B        |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                           |
| H226          | Liquide et vapeurs inflammables.                                      |
| H314          | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315          | Provoque une irritation cutanée.                                      |
| H319          | Provoque une sévère irritation des yeux.                              |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.